



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/07

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 60
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 9 Votants : 69

**Objet :** Fonds d'Intervention Foncière : demande de la commune de Ravenel pour l'acquisition d'un bien immobilier

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Par délibération n°12C/07/07 du 22 novembre 2012, le conseil communautaire a créé un Fonds d'Intervention Foncière (FIF) chargé d'acquérir, en lieu et place des communes et à leur demande, des biens immobiliers afin de faciliter la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Un projet a été présenté par la commune de Ravenel pour l'acquisition d'un bien immobilier (bâtiment à usage d'atelier) afin d'y aménager un équipement public ; création d'une maison des associations, un espace de sport type dojo et un espace de stockage pour du matériel communal. Le prix d'achat est de 55 000 € net vendeur plus frais annexes à charge de l'acquéreur.

Cette acquisition peut faire l'objet d'un acte en la forme administrative ; le président étant chargé d'authentifier l'acte. Cette procédure nécessite de désigner un autre représentant pour la communauté de communes.

Cette demande de fonds d'intervention foncière a reçu un avis favorable du bureau communautaire.

**Le Conseil,**

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard et notamment l'article 3-19° relatif à la création d'un Fonds d'Intervention Foncière ;

Vu la délibération n°13B/03/07 du 2 octobre 2013 relative au règlement du fonds d'intervention foncières

Vu le Budget primitif 2023 et la Décision Modificative n°1, section investissement ;

Vu la demande présentée par la commune de Ravenel sollicitant le fonds d'intervention foncière pour l'acquisition bien immobilier sur la commune ;

Vu la délibération CM 2023/71 du 17 novembre 2023 du conseil municipal de la commune de Ravenel relative à l'acquisition du bâtiment abritant l'ancienne ganterie ;

Vu la délibération CM 2023/72 du 17 novembre 2023 du conseil municipal de la commune de Ravenel autorisant le maire à signer la convention du fonds d'intervention foncière avec la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention du fonds d'intervention foncière annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce projet respecte les critères d'éligibilité du fonds d'intervention foncière de la communauté de communes ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention Fonds d'Intervention Foncière entre la communauté de communes du Plateau Picard et la commune de Ravenel, telle qu'annexée à la présente délibération,

**DONNE** un avis favorable à l'acquisition du bien immobilier (bâtiment à usage d'atelier) sis 11 rue de la Ganterie - 60130 Ravenel (parcelle cadastrée AC 91),

**DIT** que cette vente est consentie au prix de 55 000 €.

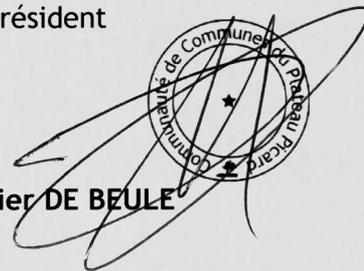
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023